

LMO

Résultat de l'évaluation

Outil mis à disposition par l'Unité de développement durable du Département des infrastructures de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : Durisch Remo
Email : Remo.Durisch@fr.ch
Institution : : Etat de Fribourg
Département : : DFIN
Service : : SCG

Co-auteurs

Informations sur le projet

Description : La législation fédérale en matière de géoinformation se compose de la Loi fédérale du 5 octobre 2007 sur la géoinformation - LGéo, RS 510.62 - ainsi que de plusieurs ordonnances d'exécution, nouvelles ou révisées, parmi lesquelles l'Ordonnance du 21 mai 2008 sur la géoinformation - OGéo, 510.620, l'Ordonnance du 2 septembre 2009 sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière - OCRDP, RS 510.622.4, l'Ordonnance du 18 novembre 1992 sur la mensuration officielle - OMO, RS 211.432.2 et l'Ordonnance technique du DDPS du 10 juin 1994 sur la mensuration officielle - OTEMO, RS 211.432.21. Ces dispositions fédérales appellent des adaptations de la législation cantonale. L'art. 46 al. 4 LGéo a imparti aux cantons un délai au 1er juillet 2011 pour procéder à ces adaptations. Ces adaptations ont pour l'essentiel pris la forme d'une loi fribourgeoise sur la géoinformation - LCGéo, qui a été remise au Grand Conseil durant le deuxième semestre 2012. Les auteurs de ce projet ont pris l'option de proposer une adaptation séparée de la loi du 7 novembre 2003 sur la mensuration officielle - LMO. Cet avant-projet est en outre l'occasion d'adapter le texte légal à d'autres dispositions légales et de tenir compte des expériences faites durant près de dix ans.

Effet levier Moyen

Domaines concernés :

Economie	Environnement	Société
Moyennement	Légèrement	Légèrement

Commentaire général sur l'évaluation

Nous avons choisi de restreindre notre évaluation aux changements proposés dans la LMO. Les principaux changements concernent:

- l'adoption des termes techniques utilisés dans la législation fédérale - harmonisation,
- le lien avec la nouvelle loi sur la géoinformation - LCGéo - et la suppression des dispositions redondantes, p. ex. celles relatives au système d'information du territoire,
- la gestion des noms géographiques, des noms de rues et des adresses - compétences et procédures,
- la cadastration des bâtiments - compétences et procédures,
- la suppression des géomètres dépositaires.

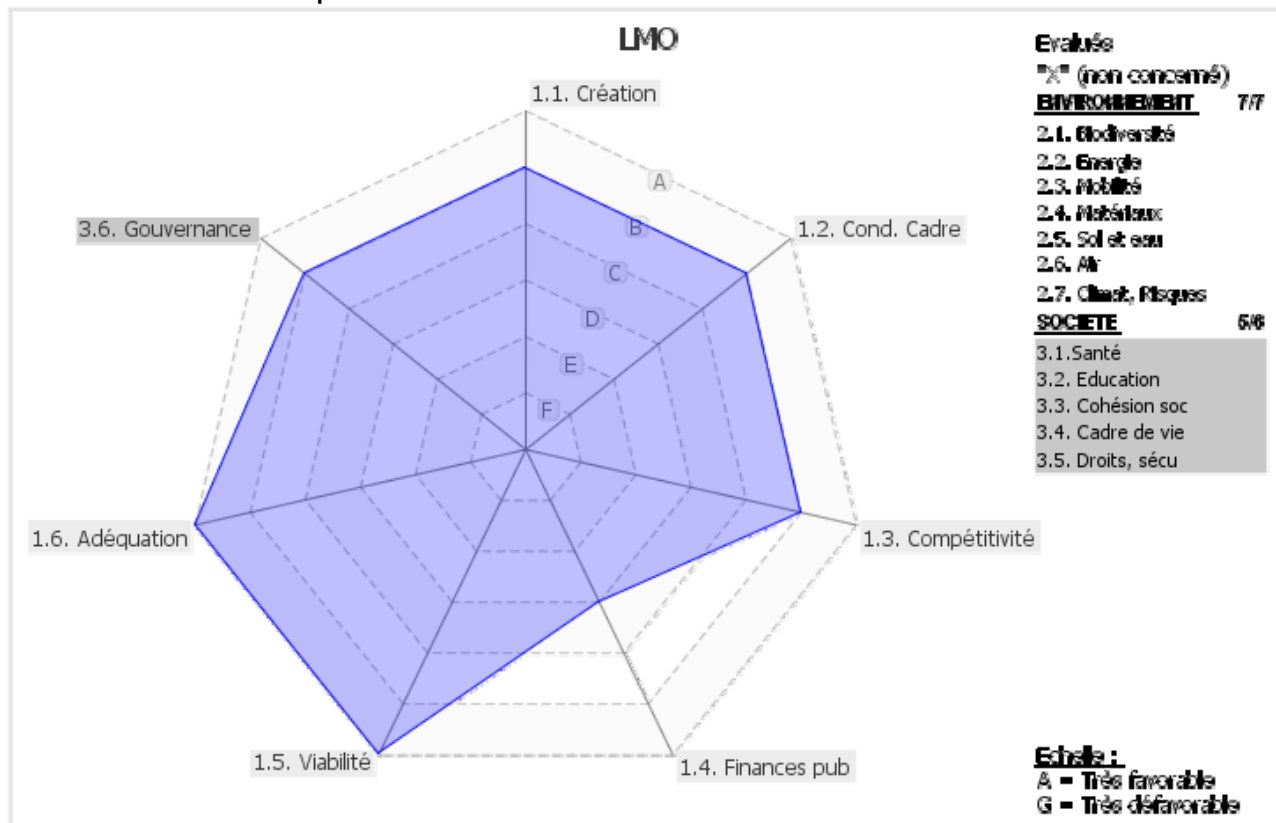
La mensuration officielle a pour but de décrire l'état actuel du territoire, de façon neutre et sans jugement.

Les données de la mensuration officielle sont des géodonnées de référence utilisées dans de nombreux domaines.

Les adaptations de la LMO augmentent la cohérence et l'efficacité du système d'information de la MO. Elles permettent une meilleure définition des rôles et compétences dans la gestion des noms géographiques, des noms de rues et des adresses ainsi que dans la cadastration des bâtiments. De nouvelles procédures sont définies, qui simplifient la gestion et améliorent la coordination entre les partenaires: Etat, communes, Confédération, géomètres, etc.

En définitive, l'utilisateur des géodonnées de la MO pourra bénéficier d'informations plus fiables, plus rapidement mise à jour et plus accessibles.

Évaluation de chaque critère



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

Récapitulatif des critères

Economie	Environnement	Société
1.1. Création et distribution de richesses	2.1. Diversité biologique et espace naturel	3.1. Santé et prévention
1.2. Conditions cadre pour l'économie	2.2. Énergie	3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles
1.3. Compétitivité de l'économie et innovation	2.3. Mobilité et territoire	3.3. Cohésion sociale
1.4. Finances publiques	2.4. Consommation de matériaux et recyclage	3.4. Cadre de vie et espace public
1.5. Faisabilité et viabilité du projet	2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau	3.5. Droits et sécurité
1.6. Conformité et adéquation aux besoins	2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur	3.6. Gouvernance, vie politique et associative
	2.7. Changement climatique et risques	

Economie

1.1. Création et distribution de richesses

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Augmentation de la productivité du fait de l'amélioration des processus de travail, en particulier dans la gestion des noms géographiques et des adresses ainsi que de la cadastration des bâtiments.

Les bénéficiaires en seraient en premier lieu les géomètres, les communes et les services de l'Etat concernés.

Risques de répercussions négatives : Résistance au changement et difficulté pour les différents acteurs de changer leurs habitudes de travail.

Potentiel d'amélioration : -

1.2. Conditions cadre pour l'économie

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Les données de la mensuration officielle sont des géodonnées de référence utilisées dans de nombreux domaines. Parmi ces dernières, les noms géographiques, les noms de rues, les adresses et les bâtiments seront plus rapidement mis à jour et plus rapidement disponibles.

Les nouvelles procédures conduisent à une meilleure coordination entre les partenaires: Etat, communes, Confédération-D+M/OFS, géomètres, etc.

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : -

1.3. Compétitivité de l'économie et innovation

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Couplée à la nouvelle Loi sur la géoinformation - LCGéo, la LMO révisée garantit un meilleur accès à l'information, et en particulier à des géodonnées de référence plus rapidement mises à jour et plus rapidement disponibles.

Les nouvelles procédures conduisent à une meilleure coordination entre les partenaires: Etat, communes, Confédération-D+M/OFS, géomètres, etc. Une simplification de la gestion entraîne aussi une efficacité accrue.

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : -

1.4. Finances publiques

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Du point de vue des finances publiques, les modifications proposées n'entraînent pas de changement significatif par rapport à la situation actuelle.

Pour la cadastration des bâtiments, les principes de financement sont quasiment identiques à ceux qui prévalent aujourd'hui: les frais de cadastration encaissés auprès des propriétaires sont calculés selon la valeur des bâtiments ou des transformations effectuées tandis que les géomètres sont payés pour leur travail effectif, en application d'un tarif.

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : -

1.5. Faisabilité et viabilité du projet

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier / Contraintes légales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Le respect des compétences entre les différents acteurs impliqués est garant d'une gestion facilitée des noms géographiques, des noms de rues et des adresses.

L'application des changements prévus par la loi dans le domaine de la cadastration des bâtiments ne pose pas de problème. En effet, les étapes prévues par la loi sont conformes au déroulement logique des processus de travail.

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : La loi encourage un rapprochement et une intensification de la collaboration entre l'Etat et les communes, en particulier dans la gestion des bâtiments. NB: elle rejoint en ce sens les objectifs du projet HarmBat, en cours, qui vise à harmoniser la gestion des bâtiments.

Pour atteindre les objectifs et l'efficacité visés, les communes devront impérativement suivre la procédure jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'à la demande du certificat de conformité, et ceci sans exception.

1.6. Conformité et adéquation aux besoins

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Au niveau de la Confédération, la stratégie en matière de géoinformation se traduit par de nouvelles dispositions légales. Au niveau du canton, elle s'exprime par l'établissement d'une loi spéciale, la loi sur la géoinformation, et par l'adaptation de la loi sur la mensuration officielle.

Cette adaptation améliore la cohérence et le fonctionnement du système, en particulier par:

- le respect des nouvelles bases légales fédérales, LGéo et ordonnances associées,
- une meilleure intégration de la mensuration officielle dans le domaine de la géoinformation,
- une meilleure définition des rôles et compétences dans la gestion des noms géographiques, des noms de rues et des adresses ainsi que dans la cadastration des bâtiments,
- une plus grande implication des communes, p. ex. dans la gestion des adresses ou le suivi des constructions.

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : -

Environnement

2.1. Diversité biologique et espace naturel

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La mensuration officielle a pour but de décrire l'état actuel du territoire, de façon neutre et sans jugement.

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : Mise à disposition de géodonnées de référence, p. ex. couverture du sol, altimétrie et relief.

2.2. Energie

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie / Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La mensuration officielle a pour but de décrire l'état actuel du territoire, de façon neutre et sans jugement.

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : Mise à disposition des géodonnées de référence de la MO:

- pour la gestion de certaines infrastructures liées à la distribution de l'énergie, p. ex. lignes à haute tension, conduites de gaz et pétrole,
- pour des analyses du potentiel d'énergies renouvelable, p. ex. potentiel de surfaces utilisables pour la production d'énergie solaire.

2.3. Mobilité et territoire

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les agglomérations / Impacts du trafic aérien

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La mensuration officielle a pour but de décrire l'état actuel du territoire, de façon neutre et sans jugement.

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : Mise à disposition des géodonnées de référence de la MO pour la gestion des infrastructures de transport - couverture du sol, routes, voies de chemin de fer, etc.

2.4. Consommation de matériaux et recyclage

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie des produits

Commentaires :

Justification de l'évaluation : -

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : -

2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau / Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La mensuration officielle a pour but de décrire l'état actuel du territoire, de façon neutre et sans jugement.

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : Mise à disposition des géodonnées de référence de la MO, surtout couverture du sol, lacs et cours d'eau, surfaces construites - imperméables, etc.

2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Emissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

Commentaires :

Justification de l'évaluation : -

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : -

2.7. Changement climatique et risques

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles / Risques d'accidents majeurs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La mensuration officielle a pour but de décrire l'état actuel du territoire, de façon neutre et sans jugement.

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : Mise à disposition des géodonnées de référence de la MO, notamment la couverture du sol.

Société

3.1. Santé et prévention

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé / Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

Commentaires :

Justification de l'évaluation : -

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : -

3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : -

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : -

3.3. Cohésion sociale

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap / Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

Commentaires :

Justification de l'évaluation : -

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : -

3.4. Cadre de vie et espace public

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La mensuration officielle a pour but de décrire l'état actuel du territoire, de façon neutre et sans jugement.

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : Mise à disposition de géodonnées de référence, p. ex. biens-fonds et couverture du sol.

3.5. Droits et sécurité

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : -

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : -

3.6. Gouvernance, vie politique et associative

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative / Structures d'organisation plus efficaces

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Avec les adaptations de la LMO proposées, les géodonnées de référence de la MO seront plus fiables, plus rapidement mise à jour et plus accessibles. Des améliorations organisationnelles permettront aux partenaires impliqués - services de l'Etat, préfectures, communes, partenaires privés - d'être plus efficaces, p. ex. dans le cadre de l'octroi des permis de construire par les préfectures ou les communes.

Risques de répercussions négatives : -

Potentiel d'amélioration : -